



Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines

Crédit-cadre annuel 2023

Préavis N° 2022 / 26

Lausanne, le 29 septembre 2022

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Le crédit-cadre annuel du Service des parcs et domaines permet de mener des travaux de rénovation et de réhabilitation sur le domaine public, dans les parcs, les promenades et les plantages ainsi que dans les vignobles, les domaines agricoles et les forêts. Il permet aussi de rénover les locaux et les installations du service afin de les adapter aux normes de sécurité actuelles.

Afin de répondre aux objectifs du plan climat de la Municipalité, le présent crédit-cadre – dans son chapitre Espaces publics – accorde une part importante à la mise en œuvre du plan canopée et à la végétalisation des murs et des façades. Ainsi, la plantation de 20'000 arbres ces 15 prochaines années et la végétalisation verticale permettront de rafraîchir la ville.

2. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'475'000.- nécessaire à la couverture des frais de rénovation, d'adaptation et de réhabilitation des parcs et domaines pour l'exercice 2023. Le financement du plan canopée est aussi compris dans ce préavis.

3. Table des matières

1. Résumé	1
2. Objet du préavis	1
3. Table des matières	1
4. Préambule	2
5. Situation des crédits-cadres ouverts pour les années 2018 à 2021	3
6. Situation du crédit-cadre 2022	3
6.1 Domaine public.....	3
6.2 Travaux de réfection des parcs et promenades	4
6.3 Sécurité et entretien des bâtiments et locaux	4
6.4 Vignobles	4
6.5 Domaines	5
6.6 Forêts	5
6.7 Nature	5
6.8 Récapitulatif de la situation du crédit-cadre 2022	5
7. Projets par thématique pour 2023.....	6
7.1 Espace public	6

7.1.1	Plantation d'arbres d'avenue, d'arbres de parcs, d'arbres fruitiers et de vergers et végétalisation verticale	6
7.1.2	Aménagement des rives du lac	6
7.1.3	Travaux de réaménagement et de sécurisation de l'espace public.....	7
7.1.4	Travaux d'accompagnement des axes forts de transports publics (AFTPU).....	7
7.1.5	Installation de bancs pour personnes à mobilité réduite et mobilier divers	7
7.1.6	Plantages et potagers urbains.....	8
7.2	Travaux de réfection des parcs et promenades	8
7.2.1	Clôture de Sauvabelin - 500 mètres linéaires.....	8
7.2.2	Mise en conformité réseau d'eau et disconnecteurs.....	8
7.3	Sécurité et entretien des bâtiments et locaux	8
7.3.1	Mise en conformité ligne de vie et matériel spécifique divers	8
7.3.2	Mise en conformité ECA bâtiment, cimetières et fontaines.....	9
7.3.3	Réfection Local Bois-Gentil.....	9
7.4	Vignobles	9
7.4.1	Rénovation des installations de caves du Burignon	9
7.4.2	Dalle Abbaye de Mont.....	9
7.4.3	œnotourisme Burignon	9
7.5	Domaines	9
7.5.1	Rénovation des domaines agricoles	9
7.5.2	DMEX, complément pour fermeture	9
7.6	Forêts	10
7.6.1	Entretien de la Tour de Sauvabelin	10
7.7	Nature	10
7.7.1	Infrastructure écologique (création de biotopes)	10
7.7.2	Sensibilisation et Mobilisation (Concours Nature en Ville, Sciences participatives, événements et autres).....	10
7.7.3	Conseils Nature chez les privés	10
7.7.4	Observer la biodiversité	11
7.8	Résumé des interventions envisagées en 2023.....	11
8.	Impact sur le développement durable	12
9.	Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.....	12
10.	Aspects financiers.....	13
10.1	Incidences sur le budget d'investissement.....	13
10.2	Incidences sur le budget de fonctionnement.....	13
11.	Conclusions	14

4. Préambule

Le crédit-cadre permet une gestion pragmatique de l'entretien des espaces verts et des domaines de la Ville.

Chaque année, le préavis crédit-cadre est axé sur les thématiques suivantes :

- le domaine public : diverses interventions de valorisation et de sécurisation d'espaces publics ainsi que la plantation d'arbres dans le cadre du plan canopée ;
- le patrimoine vert : divers travaux de réfection et de renouvellement de parcs et de promenades ;

- les plantages : réalisation de nouveaux potagers de quartier ;
- la sécurité et les locaux : travaux de mise en conformité et de sécurisation de locaux et d'installations du service ;
- les vignobles : divers travaux de transformation des cultures et de rénovation de murs de vignes ;
- les domaines agricoles : divers travaux d'aménagement en lien avec la sécurité et de réaménagement des locaux d'habitation ;
- les forêts : divers travaux de réfection ;
- la nature : divers projets pour améliorer la gestion écologique et différenciée des espaces verts en ville.

5. Situation des crédits-cadres ouverts pour les années 2018 à 2021

Les montants indiqués dans ce chapitre font état de la situation au 8 août 2022

Crédit-cadre	Préavis	Crédit initial		Montant payé et engagé	
		CHF		CHF	%
2018	2017/46	1'900'000		1'840'076.70	96.85
2019	2018/47	3'250'000		2'487'755.29	76.55
2020	2019/41	1'763'000		1'409'066.18	79.92
2021	2020/40	1'763'000		1'625'324.57	92.19

Crédit-cadre 2018 : Des travaux doivent encore être finalisés, notamment concernant les espaces publics à Sévelin, ainsi qu'à la ferme des Saugealles (gestion des engrais de ferme). Aucun dépassement n'est prévu.

Crédit-cadre 2019 : Des travaux doivent encore être réalisés, notamment concernant la fermeture de la décharge de matériaux d'excavation (DMEX) de la boucle autoroutière du Solitaire. Un dépassement de CHF 61'200.- est prévu. Il sera compensé par des encaissements supplémentaires de la DMEX (CHF 61'200.-).

Crédit-cadre 2020 : Des travaux doivent encore être réalisés, notamment les réaménagements prévus au Chalet Boverat et la stabilisation du talus du Calvaire. Aucun dépassement n'est prévu.

Crédit-cadre 2021 : Des travaux doivent encore être réalisés comme la mise en œuvre du plan de gestion du parc de l'Hermitage et la plantation d'arbres dans les préaux scolaires. Aucun dépassement n'est prévu.

6. Situation du crédit-cadre 2022

Comme chaque année, les situations des crédits-cadres précédents sont présentées. Il s'agit, ci-dessous, de celle du préavis N° 2021/44 « Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines – Crédit-cadre annuel 2022 ».

Les montants indiqués dans ce chapitre font état de la situation au 8 août 2022. Nous confirmons que tous les travaux planifiés avec ce crédit-cadre – y compris ceux non-encore engagés des chapitres 6.2, 6.6 et 6.7 – seront effectivement réalisés dans le délai de cinq ans prévu pour ce type de dépenses.

6.1 Domaine public

Plantation d'arbres d'avenue, d'arbres de parcs, d'arbres fruitiers et de vergers, travaux de réaménagement de l'espace public ainsi que du parc de la Brouette, sécurisation du domaine public - diverses adaptations, installation de bancs pour personnes à mobilité réduite

et mobilier divers, plantages et potagers urbains, création de biotopes, concours Nature en ville

Crédit voté	CHF 2'905'000.00	
Engagé	CHF 682'605.70	
Payé	CHF 581'092.62	
A réaliser	CHF 1'641'301.68	
Montant final estimé		CHF 2'905'000.00

6.2 Travaux de réfection des parcs et promenades

Mise en conformité, sécurisation du réseau d'eau

Crédit voté	CHF 25'000.00	
Engagé	CHF 0.00	
Payé	CHF 0.00	
A réaliser	CHF 25'000.00	
Montant final estimé		CHF 25'000.00

6.3 Sécurité et entretien des bâtiments et locaux

Maison de paille : Mobilier et rationalisation des espaces de travail, mise en conformité ligne de vie et matériel spécifique divers, sécurisation des serres horticoles

Crédit voté	CHF 75'000.00	
Engagé	CHF 2'892.15	
Payé	CHF 7'424.85	
A réaliser	CHF 64'683.00	
Montant final estimé		CHF 75'000.00

6.4 Vignobles

Surgreffage à La Côte, transformation des gobelets pour passage au bio en Lavaux, aménagement de nouvelles chambres pour l'œnotourisme au domaine viticole du Burignon, rénovation énergétique (fenêtres) à l'Abbaye de Mont, transformation d'un local de traitement au Clos-des-Abbeyes

Crédit voté	CHF 200'000.00	
Engagé	CHF 60'639.40	
Payé	CHF 52'759.15	
A réaliser	CHF 86'601.45	
Montant final estimé		CHF 200'000.00

6.5 Domaines

Travaux de sécurisation dans les domaines pour la protection des eaux, sécurisation d'un hangar au domaine de la Blécherette

Crédit voté	CHF 90'000.00	
Engagé	CHF 14'835.65	
Payé	CHF 39'772.70	
A réaliser	CHF 35'391.65	
Montant final estimé		CHF 90'000.00

6.6 Forêts

Sécurisation des cheminements et des glissements

Crédit voté	CHF 168'000.00	
Engagé	CHF 0.00	
Payé	CHF 0.00	
A réaliser	CHF 168'000.00	
Montant final estimé		CHF 168'000.00

6.7 Nature

Conseils nature chez les privés

Crédit voté	CHF 25'000.00	
Engagé	CHF 0.00	
Payé	CHF 0.00	
A réaliser	CHF 25'000.00	
Montant final estimé		CHF 25'000.00

6.8 Récapitulatif de la situation du crédit-cadre 2022

Montants indiqués en CHF

Travaux	Crédits votés	Montants engagés	Montants payés	A réaliser	Montants finaux estimés
6.1 Domaine public	2'905'000.00	682'605.70	581'092.62	1'641'301.68	2'905'000.00
6.2 Travaux de réfection des parcs et promenades	25'000.00	0.00	0.00	25'000.00	25'000.00
6.3 Sécurité & Entretien des bâtiments et locaux	75'000.00	2'892.15	7'424.85	64'683.00	75'000.00
6.4 Vignobles	200'000.00	60'639.40	52'759.15	86'601.45	200'000.00
6.5 Domaines	90'000.00	14'835.65	39'772.70	35'391.65	90'000.00

6.6 Forêts	168'000.00	0.00	0.00	168'000.00	168'000.00
6.7 Nature	25'000.00	0.00	0.00	25'000.00	25'000.00
Totaux	3'488'000.00	760'972.90	681'049.32	2'045'977.78	3'488'000.00

7. Projets par thématique pour 2023

7.1 Espace public

7.1.1 Plantation d'arbres d'avenue, d'arbres de parcs, d'arbres fruitiers et de vergers et végétalisation verticale

Pour rafraîchir efficacement la ville, Lausanne ambitionne de passer de 20% à 30% de couverture de canopée d'ici à 2040, tel que le prévoit le préavis N° 2021/15 « Objectif canopée – stratégie d'arborisation de la Ville de Lausanne ». Pour atteindre cet objectif, il s'agit d'augmenter le nombre d'arbres et leur dimension, à savoir la plantation de 20'000 arbres ces 15 prochaines années, soit l'équivalent d'environ 1'300 arbres par année, à compter de 2021-2022. Aussi est-il prévu la plantation d'arbres ou l'amélioration des conditions de croissance d'arbres en place, notamment dans le cadre de modifications d'aménagements liées au domaine public, développées en concertation avec les services chargés de l'aménagement de l'espace public. Sont prévus également le renouvellement de l'arborisation dans les parcs historiques pour lesquels des plans de gestion sont à l'étude, ainsi que la plantation d'arbres complémentaires dans tous les espaces verts gérés par le SPADOM ou par d'autres services notamment le Service des écoles et du parascolaire, le Service des gérances et le Service des sports. Une analyse systématique des possibilités d'arborisation complémentaire est engagée sur chacun des sites de ces diverses domanialités.

Aux plantations d'arbres d'avenues et d'arbres de parcs s'ajoutent évidemment celle des arbres fruitiers dont les rôles, paysager (élément du paysage), environnemental (conservation de la biodiversité), social (le moment de la cueillette est l'occasion de réunir les habitants d'un quartier) et économique (production de fruits) sont reconnus. Comme annoncé dans le rapport-préavis N° 2017/18 « Réponse au postulat de M. Romain Felli "Une ville à croquer – des arbres fruitiers sur le domaine public" », la Municipalité s'est fixé comme objectif de planter au minimum une trentaine d'arbres fruitiers par année durant les dix prochaines années. En termes de projets réalisés entre fin 2017 et 2021, plus de 170 arbres fruitiers ont été plantés. En 2022 et 2023, les actions de plantation de fruitiers se poursuivront dans divers parcs et plantages lausannois de même que dans les domaines viticoles de la Ville et autour des écoles.

La végétalisation verticale contribue également au rafraîchissement de la ville. Les recherches systématiques d'emplacements pour la plantation d'arbres en ville incluent l'identification des murs, façades, cours d'immeubles et clôtures qui se prêtent à la plantation de plantes grimpances.

La part habituellement attribuée aux plantations d'arbres par l'intermédiaire du crédit-cadre annuel s'élève à CHF 500'000.- Le préavis N° 2021/24 « Premières mesures du Plan climat et stratégie de financement » prévoit l'attribution d'un montant complémentaire de CHF 1'000'000.- par année au titre du financement de l'objectif canopée. En application du préavis, les charges financières annuelles liées à cette augmentation seront financées par le biais du Plan Climat.

Coût estimé : CHF 1'500'000.-

Financé par le Fonds communal pour le développement durable (Fdd) : CHF 255'000.-

7.1.2 Aménagement des rives du lac

Les rives du Lac apparaissent depuis quelques années comme un territoire en mutation. Le projet de renaturation de la Chamberonne avec la future création d'une île aux oiseaux migrateurs va considérablement modifier le paysage à l'ouest et à l'est, des réflexions sur la gestion des eaux et l'amélioration de la biodiversité à l'embouchure de la Vuachère sont

également en cours. Le développement de nouvelles zones de baignades ainsi que la nécessité d'une meilleure intégration du camping de Vidy à ce territoire très apprécié du public contribueront à modifier d'avantage le paysage du bord du lac.

Ces enjeux majeurs d'aménagement pour le sud de la ville ne pourront aboutir qualitativement sans y renforcer la biodiversité avec la création, par exemple, de murgiers et de zones humides et deuxièmement, sans prendre en compte l'impératif d'adapter ce territoire au réchauffement climatique par une végétalisation augmentée entre autres par la plantation de nombreux nouveaux arbres.

Coût estimé : CHF 300'000.-

7.1.3 Travaux de réaménagement et de sécurisation de l'espace public

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de modifications d'aménagements ou de renouvellement d'espaces verts publics et de parcs. Ils prennent également compte du financement de la partie aménagements verts du programme de réhabilitation des préaux scolaires, des demandes d'associations de quartier et/ou dans le cadre de démarches participatives. Les travaux envisagés concernent des actions de dégoudronnage, de fleurissement urbain, d'aménagement de mobilier urbain test, etc. Toutes ces actions participent également à lutter contre les îlots de chaleur en ville. Sont également concernés par cette rubrique les travaux à engager pour la mise en conformité et la modification de diverses barrières et murs parapets dans l'espace public et les parcs, de même que la sécurisation des fontaines et bassins du domaine public. La priorisation des interventions est planifiée sur la base des risques et de l'avancement des études de détail pour chaque objet.

Coût estimé : CHF 538'000.-

7.1.4 Travaux d'accompagnement des axes forts de transports publics (AFTPU)

Les projets liés aux AFTPU avancent et de nombreuses opportunités de plantations se présentent dans le cadre des travaux connexes à ces grands axes de transports publics. SPADOM sollicite CHF 300'000.- afin de pouvoir profiter de ces opportunités et installer de nouvelles plantations et surfaces vertes conformément aux ambitions et principes du plan climat et de l'objectif canopée. La réponse au postulat « Pour des mesures d'accompagnement nature, paysage et espace public au sein du Projet d'Agglomération Lausanne — Morges, en particulier pour les axes-forts de transports publics urbains (AFTPU) » sera apportée formellement au travers du prochain préavis concernant les futurs bus à haut niveau de service (BHNS) prévu en fin d'année 2022.

Coût estimé : CHF 300'000.-

7.1.5 Installation de bancs pour personnes à mobilité réduite et mobilier divers

Une partie des 1'600 bancs verts historiques installés dans les parcs et le long des promenades est progressivement remplacée. Par un simple dispositif ajouté au piètement du banc d'origine, l'assise est rehaussée et réorientée de manière à offrir un point de repos, il est ainsi plus aisé de se relever sans effort, ni aide. La pose de deux accoudoirs améliore encore le dispositif et le confort d'usage pour les personnes âgées et/ou à mobilité réduite. D'autre part, le SPADOM a développé un modèle de table de pique-nique répondant aux exigences PMR et installé dans les parcs. En termes de projets réalisés, plus de 350 bancs auront été munis du dispositif PMR à fin 2022. Les prochains bancs PMR seront installés, d'une part, dans le cadre des futurs réaménagements d'espaces verts et d'autre part, en remplacement de bancs existants dans les principaux parcs urbains et parcs de quartier de la Ville, avec pour principe d'équiper environ un banc sur trois en place.

Coût estimé : CHF 40'000.-

Financé par le Fonds communal pour le développement durable (Fdd) : CHF 40'000.-

7.1.6 Plantages et potagers urbains

Créés depuis 1996 et augmentés d'année en année, les plantages lausannois permettent de mettre en œuvre le développement durable de manière concrète et quotidienne. D'un point de vue social, ils favorisent le lien dans les quartiers et donc une meilleure intégration des habitants (les locataires habitent tous à moins de cinq minutes du plantage et la zone de rencontre du plantage invite à faire connaissance). D'un point de vue environnemental, les planteurs doivent cultiver de manière biologique. Les fleurs et les légumes qu'ils cultivent permettent, en outre, de diversifier la nature en ville. Enfin, d'un point de vue économique, pour les ménages à revenus modestes, l'apport d'une parcelle à cultiver est non négligeable. En complément des plantages, le rapport-préavis N° 2018/09 « Politique agricole urbaine : des balcons aux champs » prévoit d'installer des formes simplifiées de potagers urbains et collectifs issus de démarches participatives. Pour ces nouveaux potagers, il est prévu que le SPADOM contribue à la mise en place de processus participatifs et à la prise en charge d'une part des coûts de mise en œuvre par l'octroi de matériel (compost, planches pour carrés potagers, planches pour bacs à compost, accès à l'eau) comme par exemple pour les jardins de poche qui constituent une nouvelle offre mise en place en 2020. L'entretien est assumé par les usager·ère·s et habitant·e·s, selon des règles fixées par la Ville. Les processus participatifs sont mis en place avec les différents acteurs des quartiers (associations, habitant·e·s, etc.).

Les plantages de la Solitude et du Grey ont été aménagés en 2022. Depuis 2020, 42 sites font l'objet de permis de végétaliser. Il s'agit de jardins de poche sous diverses formes et techniques tels que bacs potagers, espaces verts résiduels ou pieds d'arbres. En 2023, la réalisation de potagers collectifs ou jardins de poche devrait se poursuivre au même rythme, afin de répondre aux attentes de divers associations, collectifs et groupes d'enseignants.

Coût estimé : CHF 60'000.-

7.2 Travaux de réfection des parcs et promenades

7.2.1 Clôture de Sauvabelin - 500 mètres linéaires

En 2006, les travaux de rénovation du parc animalier (Pro Specie Rara) de Sauvabelin ont eu lieu avec la pose de plusieurs mètres linéaires de clôture en bois servant à délimiter les différentes espèces animales. Dix-sept ans après son installation, cette clôture a besoin d'être remplacée. Elle sera construite en bois dur et non traité.

Coût estimé : CHF 92'000.-

7.2.2 Mise en conformité réseau d'eau et disconnecteurs

Les normes actuelles concernant la qualité de l'eau et exigées par le Service de l'eau obligent le SPADOM à procéder à des modifications des réseaux existants au sein des parcs lausannois. L'installation de vannes pilotées permet ainsi une économie de cette ressource.

Coût estimé : CHF 50'000.-

7.3 Sécurité et entretien des bâtiments et locaux

7.3.1 Mise en conformité ligne de vie et matériel spécifique divers

Afin de sécuriser certains travaux en hauteur ou difficiles d'accès, le SPADOM doit installer des lignes de vie sur différents bâtiments ou ouvrages qui sont sous sa responsabilité. Cette mise en conformité comprend également tout le matériel sécuritaire lié.

Coût estimé : CHF 10'000.-

7.3.2 Mise en conformité ECA bâtiment, cimetières et fontaines

Pour répondre aux mesures prononcées par le Bureau de prévention des accidents, le SPADOM doit procéder à la mise à jour des mesures de sécurité des fontaines, des bassins et des plans d'eau divers sous sa gestion.

Coût estimé : CHF 40'000.-

7.3.3 Réfection Local Bois-Gentil

Dès 2023, le SPADOM débutera la gestion et l'entretien des espaces verts du plan partiel d'affectation I des Plaines-du-Loup. Une équipe de jardiniers intégrera le local du Bois-Gentil. Une légère mise aux normes actuelles est nécessaire. Une étude est en cours en collaboration avec le bureau Métamorphose pour la construction d'un nouveau local permettant l'accueil de toutes les équipes amenées à gérer l'intégralité des futurs nouveaux quartiers.

Coût estimé : CHF 50'000.-

7.4 Vignobles

7.4.1 Rénovation des installations de caves du Burignon

Aujourd'hui, différents produits phytosanitaires de synthèse sont utilisés durant les vinifications des vins au domaine du Burignon. Ces produits ne peuvent pas être utilisés en agriculture biologique. Pour éviter l'utilisation de ces produits, il est nécessaire de renouveler l'installation qui permet de réguler la température dans l'ensemble de la cave du Burignon. Cette nouvelle installation permettra de ne plus utiliser ces produits et de lever un des obstacles au passage à l'agriculture biologique.

Coût estimé : CHF 250'000.-

Financé par le Fonds communal pour le développement durable (Fdd) : CHF 250'000.-

7.4.2 Dalle Abbaye de Mont

Une ancienne dalle à hourdis nécessite des travaux de réfection afin d'assurer la sécurité de l'espace de stockage.

Coût estimé : CHF 20'000.-

7.4.3 Œnotourisme Burignon

Le rez-de-chaussée de l'appartement du vigneron sera transformé en une nouvelle chambre d'hôte afin d'étoffer l'offre. Cela nécessite des travaux de réaménagement et de mise aux normes.

Coût estimé : CHF 60'000.-

7.5 Domaines

7.5.1 Rénovation des domaines agricoles

Différents travaux de rénovation des domaines agricoles ont été identifiés : une charpente doit être renforcée à Etagnières, des mesures concernant la sécurité doivent être prises à la villa Pré du Chatelard et des travaux permettant l'adduction d'eau sont prévus à la Bléchettes,

Coût estimé : CHF 20'000.-

7.5.2 DMEX, complément pour fermeture

La fermeture de la DMEX est réalisée en plusieurs étapes, dont la dernière permettra de mettre en place une prairie sur la totalité de la surface et une nouvelle utilisation agricole du site. Les travaux sont prévus en 2023.

Coût estimé : CHF 50'000.-

7.6 Forêts

7.6.1 Entretien de la Tour de Sauvabelin

La Tour de Sauvabelin a été construite pour une durée de vie à l'horizon 2030, et des réflexions sont en cours sur l'avenir du site au-delà de cette date. Le maintien fonctionnel et structurel de cet édifice entièrement en bois apprécié des lausannoises et lausannois implique, avec son vieillissement, une augmentation de la fréquence et de la taille des interventions d'entretien. Le montant proposé pour 2023 permettra des interventions plus lourdes que celles constituant l'entretien courant (barrières, sols, etc.), ainsi que des interventions nécessitant des travaux spéciaux (travaux sur cordes, ou recours à des engins élévateurs).

Coût estimé : CHF 30'000.-

7.7 Nature

7.7.1 Infrastructure écologique (création de biotopes)

Le renforcement du réseau écologique lausannois se poursuit afin de permettre à la ville de demain de bénéficier des avantages de la nature. Le rapport-préavis N°2018/42 « Concept directeur Nature en ville de la Commune de Lausanne » prévoit l'aménagement de biotopes afin d'améliorer la connectivité entre les milieux écologiques (trames vertes et bleues) sur les espaces verts publics. L'objectif est de réaliser neuf biotopes par secteur des parcs (est, ouest, sud) par année. Ces aménagements naturels favorisent la biodiversité et répondent aux mesures d'adaptation aux changements climatiques.

Coût estimé : CHF 15'000.-

7.7.2 Sensibilisation et Mobilisation (Concours Nature en Ville, Sciences participatives, événements et autres)

La sensibilisation et la mobilisation sont des composantes majeures d'une politique de nature en ville. Le rapport-préavis N°2018/42 « Concept directeur Nature en ville de la Commune de Lausanne » a pour objectifs l'implication et la mobilisation de la population et des milieux associatifs pour verdir la ville et protéger la biodiversité urbaine.

Le concours Nature en ville fait partie des actions qui permettent d'atteindre cet objectif. Ouvert à toutes personnes, entreprises, associations, institutions publiques ou parapubliques, il encourage la réalisation d'actions en faveur de la nature dans l'habitat lausannois. Il apporte un soutien financier aux idées innovantes. L'objectif est de permettre de réaliser une édition par année sur le thème de la perméabilisation et de la biodiversité.

Les événements annuels organisés permettent également d'offrir à la population la possibilité de s'impliquer dans des actions ponctuelles, ainsi que de découvrir les joyaux naturels alentour. La participation à des événements tels que la Fête de la Nature, le marché PSR etc. sont déterminants pour sensibiliser les Lausannois-es.

Les sciences participatives permettent, d'une part, de gagner en connaissance et, d'autre part, de sensibiliser la population à ce qui l'entoure. Un biomonitoring participatif est mis en place depuis 2021 en ville de Lausanne. Il s'agit du projet 1,2,3 Nature...cherche et trouve dans ta Ville ! Ce projet permet aux habitant-es d'annoncer des observations précises d'espèces de faune et de flore afin d'évaluer la biodiversité en ville.

Toutes ces actions permettent de renforcer les démarches participatives en Ville de Lausanne. En 2023, ces actions doivent se poursuivre afin de sensibiliser tout un chacun à la préservation de la biodiversité et du climat.

Coût estimé : CHF 25'000.-

7.7.3 Conseils Nature chez les privés

Le rapport-préavis N° 2018/42 « Concept directeur Nature en ville de la Commune de Lausanne » prévoyait un système d'incitation pour les mesures de biodiversité, tant pour le

privé que pour le public. Il est primordial d'encourager les propriétaires privés à entretenir de manière écologique et différenciée des espaces verts pour gagner en qualité et de diffuser les bonnes pratiques permettant la réalisation d'aménagements en faveur du réseau écologique lausannois. L'objectif est de poursuivre le système d'incitation financière pour la mise en place de biotopes sur domaine privé et de fournir un service de conseil de qualité aux acteurs (régies, concierges, propriétaires, etc.)

Coût estimé : CHF 15'000.-

7.7.4 Observer la biodiversité

Un suivi biologique de différents projets en faveur de la biodiversité permet de gagner en connaissance sur les richesses naturelles présentes à Lausanne, sur l'impact des projets sur la nature et les éventuelles pistes d'amélioration à étudier. Un système de biomonitoring ciblé permet de suivre les impacts des politiques publiques sur la biodiversité en ville.

Coût estimé : CHF 10'000.-

7.8 Résumé des interventions envisagées en 2023

Comme rappelé à chaque préavis, la liste des objets peut subir quelques modifications liées à des impératifs de gestion, des urgences ou des opérations privées entreprises par des tiers.

	Nom projet	Montant CHF	Financement FDD
7.1	Domaine public	2'738'000.00	295'000.00
7.1.1	Plantation arbres d'avenue, arbres de parcs, d'arbres fruitiers et de vergers et végétalisation verticale	1'500'000.00	255'000.00
7.1.2	Aménagement des rives du lac	300'000.00	
7.1.3	Travaux de réaménagement et de sécurisation de l'espace public	538'000.00	
7.1.4	AFTPU	300'000.00	
7.1.5	Installation de bancs pour personnes à mobilité réduite et mobilier divers	40'000.00	40'000.00
7.1.6	Plantages et potagers urbains	60'000.00	
7.2	Travaux de réfection des parcs et promenades	142'000.00	-
7.2.1	Clôture de Sauvabelin 500 ml.	92'000.00	
7.2.3	Mise en conformité réseau d'eau et disconnecteurs	50'000.00	
7.3	Sécurité et entretien des bâtiments et locaux	100'000.00	-
7.3.1	Mise en conformité ligne de vie et matériel spécifique divers	10'000.00	
7.3.2	Mise en conformité ECA bâtiment, cimetières et fontaines	40'000.00	
7.3.3	Réfection Local Bois-Gentil	50'000.00	
7.4	Vignobles	330'000.00	250'000.00
7.4.1	Rénovation des installations de caves du Burignon	250'000.00	250'000.00
7.4.2	Dalle Abbaye de Mont	20'000.00	
7.4.3	Oenotourisme Burignon	60'000.00	

7.5	Domaines	70'000.00	-
7.5.1	Rénovation des domaines agricoles	20'000.00	
7.5.2	DEMEX, complément pour fermeture	50'000.00	
7.6	Forêts	30'000.00	
7.6.1	Entretien de la Tour de Sauvabelin	30'000.00	
7.7	Nature	65'000.00	-
7.7.1	Infrastructure écologique (création de biotopes)	15'000.00	
7.7.2	Sensibilisation et Mobilisation (Concours Nature en Ville, Sciences participatives, événements et autres)	25'000.00	
7.7.3	Conseils Nature chez les privés	15'000.00	
7.7.4	Observer la biodiversité	10'000.00	
	Total intégralité des projets	3'475'000.00	545'000.00

8. Impact sur le développement durable

En adoptant une stratégie de rénovation et de réhabilitation de ses parcs et domaines via ses crédits-cadres, la Municipalité agit en cohérence avec le développement durable. En effet, les rénovations prévues sont la garantie que les différents bâtiments, ouvrages ou espaces verts seront en bon état pour les années à venir, ceci dans le but d'assurer une bonne qualité de vie aux Lausannoises et Lausannois, ainsi qu'aux personnes de passage.

Les travaux financés par le FDD :

- 7.1.1 Plantation arbres d'avenue, arbres de parcs, d'arbres fruitiers et de vergers et végétalisation verticale
- 7.1.5 Installation de bancs pour personnes à mobilité réduite et mobilier divers
- 7.4.1 Rénovation des installations de cave du Burignon

auront quant à eux des effets, tant au niveau social, notamment par l'installation de bancs pour personnes à mobilité réduite, qu'environnemental, par la mise à disposition de plantages et de potagers, la plantation d'arbres fruitiers et d'arbres d'avenue ainsi que par la perméabilisation de surfaces dans le cadre d'actions de dégoudronnage d'espaces publics. La rénovation des installations au Burignon permettra d'éviter l'usage de produits phytosanitaires de synthèse.

9. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

L'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les parcs notamment est une préoccupation majeure de la Municipalité. Parmi les mesures mises en œuvre répondant à cette préoccupation, sont à relever : l'installation de bancs publics avec des accoudoirs permettant à des personnes âgées ou à mobilité réduite de se relever sans aide ; la création de tables de pique-nique répondant aux exigences PMR (bancs raccourcis permettant à une personne en chaise roulante de s'installer autour de la table) ; l'aménagement de rampes sans emmarchement partout où cela est possible ; le choix de revêtements de sol adaptés au chaise roulante et poussette ; la création de bacs surélevés dans les plantages facilitant la pratique du jardinage.

10. Aspects financiers

10.1 Incidences sur le budget d'investissement

(en milliers de CHF)	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Dépenses d'investissements	1819	806	381	281	188	3475
Recettes d'investissements (FDD)	-305	-80	-80	-80	0	-545
Total net	1514	726	301	201	188	2930

Le montant inscrit au plan des investissements 2023-2026 s'élève à CHF 3'475'000.-.

10.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0	0	0	0	0	0
(en milliers de CHF)						
Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
Charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0
Charges d'intérêts	0	24	24	24	24	96
Amortissements	0	586	586	586	586	2344
Total charges suppl.	0	610	610	610	610	2'440
Diminution de charges	0	0	0	0	0	0
Revenus (enveloppe Plan Climat)	0	-208	-208	-208	-208	-832
Total net	0	402	402	402	402	1'608

Calculés sur la base d'un taux d'intérêts moyen de 1.5%, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à CHF 24'100.- par année, à compter de l'année 2024.

En fonction de la durée d'amortissement de cinq ans, les charges d'amortissement annuelles s'élèvent à CHF 586'000.- et seront comptabilisées à partir de l'année 2024.

S'agissant principalement de travaux de rénovation, d'adaptation et de réhabilitation, ces dépenses n'entraînent pas d'autres charges de fonctionnement.

11. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2022 / 26 de la Municipalité, du 29 septembre 2022;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'475'000.- pour couvrir les frais relatifs à la rénovation, à l'adaptation et à la réhabilitation des parcs et domaines pour l'exercice 2023 ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 par le budget du Service des parcs et domaines, rubrique n° 4510.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique n° 4510.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. d'accepter le prélèvement sur le Fonds communal du développement durable d'un montant total de CHF 545'000.- et de porter ce prélèvement en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter